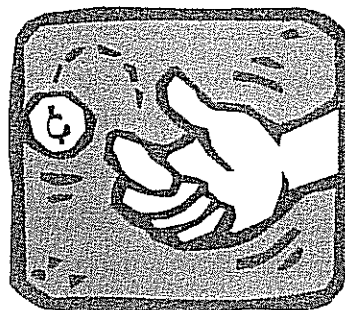




**Rapport de la Commission des Finances concernant
le préavis n° 69/05**

Budget 2006



Composition Commission des Finances	
Eric Loup	Président
Orlando Masiello	Membre
Pierre-André Duvanel	Membre
Jean-Jacques Guignard	Membre

Dates des réunions
31 octobre 2005
07 novembre 2005
14 novembre 2005
15 novembre 2005
23 novembre 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Nous avons obtenu des explications complémentaires sur le préavis cité en titre par Monsieur le Syndic Raymond Bron, Monsieur le Conseiller Municipal José Rohrer ainsi que Madame la Boursière Anne Bertusi Pache, que nous remercions pour la clarté de leurs explications et leur excellente collaboration.

Ce préavis est à mettre en relation très directe avec celui concernant l'engagement d'un technicien communal.

Notre commission demande ainsi au Président du Conseil Communal une modification de l'ordre du jour avec d'abord une discussion générale sur l'organisation administrative de la commune (Autorités, personnel administratif et personnel technique), puis le point relatif au préavis 70-05 Engagement technicien communal et enfin le point relatif au présent préavis.

2. Commentaires de la Commission

2.1 Commentaire préliminaire

En raison du préavis pour l'engagement d'un technicien communal, une éventuelle décision négative en relation avec la demande municipale doit avoir un impact sur le budget. C'est pourquoi la commission des finances propose deux amendements qu'elle retirera bien sûr au cas où le préavis était accepté, de même qu'un troisième relatif à une autre proposition.

2.2 Charges cantonales – classification de notre commune

La Municipalité a établi son budget en tenant compte de la décision de notre Conseil concernant le taux d'imposition, ainsi que des modifications que ce dernier apporte au niveau des simulations effectuées par l'Etat de Vaud du point de vue des charges liées à la nouvelle péréquation intercommunale ou encore la facture sociale. Notre classe est ainsi adaptée.

Nous n'apporterons pas de commentaires particuliers concernant les charges cantonales. Nous relevons cependant que les chiffres inscrits au budget sont basés sur des simulations calculées par le Canton et que les chiffres définitifs ne seront connus qu'après le bouclage des comptabilités des 381 communes vaudoises au printemps 2007 ! Une marge d'erreur est donc à prendre en compte et à ranger dans les mémoires car des différences non imputables à notre exécutif pourraient bien ressortir dans 2 ans...

2.3 Augmentation charges de gestion / Comparaison avec d'autres communes

Des modifications particulièrement conséquentes de gestion et conduite de notre commune sont proposées par notre Exécutif. Ces modifications ont un impact financier bien évidemment à la mesure de leur importance. Ces augmentations sont tellement extrêmes qu'elles ont suscité interrogations et recherches de comparaison afin de pouvoir se faire un avis le plus objectif possible.

Notre commission a donc essayé d'établir des comparaisons afin de répondre aux questions posées du point de vue organisationnel et financier par les deux préavis 69 et 70-2005. Elle a ainsi choisi 4 communes vaudoises développant d'importantes similitudes avec la nôtre. Utile pour les deux préavis cités plus haut, cette comparaison figure en annexe à nos deux rapports.

2.4 Situation financière globale

2.4.1 Comparaison budget 05 / budget 06

En comparaison avec le budget 2005, on constate une augmentation des charges nettes de fonctionnement de l'ordre de CHF 569'968.-

En effet, une épuration des comptes du budget permet d'obtenir les chiffres nets de l'exploitation de notre commune. On peut ainsi séparer les charges « imposées » et les charges communales. Le tableau ci-dessous donne en détail les états et différences des charges ainsi que des produits

CHARGES	Budget 05	Budget 06	Différence en CHF	Différence en %
Total charges	8'332'278.00	9'175'023.00	842'745.00	10.11
- imputation salaires	-745'980.00	-893'055.00	-147'075.00	19.72
- attribution fonds de réserve	-57'285.00	-48'195.00	9'090.00	-15.87
- amortissements	-256'450.00	-215'630.00	40'820.00	-15.92
- intérêts	-144'245.00	-170'000.00	-25'755.00	17.86
	7'128'318.00	7'848'143.00	719'825.00	10.10
Charges dictées Canton- CH-imposées	-3'825'821.00	-3'975'678.00	-149'857.00	3.92
Total charges "fonctionnement commune"	3'302'497.00	3'872'465.00	569'968.00	17.26

REVENUS				
Total revenus	7'602'830.00	8'305'587.00	702'757.00	9.24
- imputation salaires	-745'980.00	-893'055.00	-147'075.00	19.72
- remboursement péréquation	-776'020.00	-551'140.00	224'880.00	-28.98
Total revenus commune	6'080'830.00	6'861'392.00	780'562.00	12.84
Impôts	4'127'500.00	4'888'200.00	760'700.00	18.43
	-139'000.00	-154'000.00	-15'000.00	10.79
	3'988'500.00	4'734'200.00	745'700.00	18.70
<i>Impôts en % du total des revenus</i>	<i>65.59</i>	<i>69.00</i>		

2.4.2 Précisions concernant la comparaison budgets 05-06

On constate une augmentation des charges « imposées » de l'ordre de CHF 150'000 (ou presque 4%) alors que les charges de fonctionnement de la commune font un bond de CHF 570'000 (ou plus de 17% !). Les postes principaux pour justifier cette dernière augmentation sont :

Indemnités des autorités (uniquement sur 6 mois en 2006)	+ CHF 44'000 + 70%
Traitements du personnel communal (engagement technicien communal, augm. temps travail Mmes Durussel et Morel, augm. temps travail APEMS, augm. statutaires et indexation)	+ CHF 211'000 (+ 24%)
Honoraires de tiers	+ CHF 71'200 (+ 68%)
Extension éclairage	+ CHF 35'300
Coûts Ordures ménagères	+ CHF 20'000
Entretien STEP	+ CHF 19'100
Equipement nouveau technicien communal	+ CHF 35'000
Augmentation des carburants (gaz et mazout)	+ CHF 44'575 (+ 85%)
Participation frais de culte	+ CHF 11'200

Du côté des revenus, on constate une amélioration des rentrées de l'ordre de CHF 780'000 ou presque 13%. Cette augmentation provient en quasi totalité des postes « impôts » Ceux-ci s'apprécient grâce d'une part à l'augmentation du taux (passage de 62 à 65) ainsi que par le nombre d'habitants estimé au 31 décembre 2006.

2.5 Incidences financières des propositions municipales concernant la gestion administrative de la commune

Comme déjà entrevu au point précédent, on constate une hausse particulièrement élevée des postes en relation avec le fonctionnement administratif de notre commune. En prenant l'augmentation des indemnités sur une base annuelle (rappel : pour 2006, que six mois pris en compte), on constate que la gestion administrative de notre commune va augmenter d'un total de CHF 368'000.-

Traitements Exécutif (base annuelle, par rapport au budget 05) :	+ CHF 88'000.- + 140%
Traitements du personnel communal (engagement technicien communal, augm. temps travail Mmes Durussel et Morel, augm. Temps travail APEMS, augm. statutaires et indexation)	+ CHF 211'000 + 24%
Honoraires de tiers (par rapport aux comptes 2004)	+ CHF 54'000 + 45%
Equipement technicien	+ CHF 15'000

2.6 Nouvelle charge liée à l'APEMS (Accueil Pour Enfant en Milieu Scolaire)

Ce service, qui va devenir obligatoire avec une loi cantonale prochainement, a été mis en place par Mme la Conseillère municipale J. Franzini il y a plusieurs mois. Ce service, grâce à son dévouement personnel, n'a pas coûté à la collectivité. Mme Franzini ayant manifesté son désir de cesser cette activité bénévole, la Municipalité propose de maintenir l'APEMS ce qui provoque, avec l'engagement d'une personne responsable et rétribuée, une augmentation de charges nettes par rapport au budget 2005 de CHF 40'035.-

La Municipalité s'est basée sur une fréquentation moyenne en faisant preuve d'une grande prudence en relation avec les chiffres de fréquentation connus depuis la rentrée d'août dernier. On peut donc compter sur un résultat de charges nettes moins élevé à fin 2006.

La Commission des finances, tenant compte du fait que ce service permet à des parents de travailler, donc d'être taxés sur deux salaires cumulés plus élevés, et ainsi procurant des rentrées fiscales plus importantes, soutient la Municipalité dans son choix pour ce service.

3. Prise de position de la commission

Ce chapitre traite des prises de position qui amènent notre commission à proposer des amendements ou des souhaits. Les titres font référence aux catégories et/ou nos de comptes (ainsi que le no de page blanche)

100 Autorités (page 1)

La Municipalité a décidé de nous présenter une révolution tant philosophique que financière concernant les indemnités de l'exécutif.

Il faut d'abord préciser que la proposition d'augmentation dans ce budget n'a d'effet que pour 6 mois. Ainsi, pour établir une comparaison, il faut prendre en compte un montant annuel de :

2005 : CHF 63'000.- 2006 : CHF 151'000.- + 140%

Les vacations demeurent elles à CHF 20'000.-

(soit un total global d'indemnités qui passerait de CHF 83'000.- à CHF 171'000.-)

La comparaison avec les 4 autres communes appuie notre appréciation du système préconisé par la Municipalité : complexité = opacité.

Nous préconisons également et avec force une augmentation des indemnités, mais estimons qu'elle devrait se baser non pas sur une classe de salaire de l'Etat de Vaud, mais toujours tenir compte pour une part de l'aspect civique et du volontariat, de même que sous une forme de vacations à un tarif horaire, avec cependant un plafond annuel. Cette formule permet d'indemniser en fonction du temps passé, avec cependant un auto-contrôle au sein de l'Exécutif puisque le total annuel est plafonné. En fonction des tâches spéciales liées par exemple au suivi d'un investissement lourd (voir exemple Lonay 2004), la Municipalité peut chaque année lors du budget justifier d'une modification du plafond.

Les chiffres que nous proposons, sur une base annuelle (donc différents de notre amendement, voir calcul détaillé au point 4) :

- Travail de municipalité (séances hebdomadaires, prise de connaissance du courrier, séances avec Etat, Préfecture et Conseil communal, y.c. préparation des séances) :

Syndic 18'000.-, Municipaux 13'000.-, total 70'000.- ;

- Vacations : fr. 40.-/Heure, plafond 50'000.-. Total CHF 120'000.-

soit une augmentation par rapport à la situation actuelle de CHF 37'000 ou + 45%.

110 Administration (pages 1-2)

En cas de refus du poste de technicien communal, un montant de CHF 87'000 au poste 110.3010.01 devra être ôté. Par contre, l'engagement à l'avance du nouveau secrétaire communal (par exemple au 1^{er} mai) impliquerait une augmentation de ce poste de l'ordre de CHF 30'000. Sans rentrer dans les détails liés aux prestations sociales, notre amendement ne concernera que le poste 110.3010.01 pour un montant de CHF 50'000.-.

110 Administration – 190 Service informatique (pages 2 et 4)

Les postes 110.3111.00 (CHF 7'000), 110.3101.00 (CHF 3'000) et 190.3111.00 (CHF 5'000) concernent les dépenses pour l'aménagement du poste du technicien communal. Dans le cas où le préavis 70-05 serait refusé, ces montants devraient être annulés. Cependant, en relation avec l'achat de matériel spécialisé (compte 110.3116.00) et le travail d'un nouveau secrétaire communal pendant quelques mois en même temps que l'actuel, puis les nouvelles méthodes de travail permettant par exemple de prendre des procès-verbaux en direct au moyen d'un PC portable, nous préconisons de laisser au budget, au poste 190.3111.00, la somme de CHF 5'000.-, au libre choix de la Municipalité d'en faire usage.

Comptes par nature 4271 loyers – diverses pages

Les loyers facturés à des personnes employées par la commune ne sont jamais indexés. Cette situation peut créer une discrimination par rapport aux autres employés ne pouvant obtenir un logement de fonction mais eux soumis aux variations (tant vers le haut que vers le bas). Nous émettons le souhait que la Municipalité étudie cette situation et arrête une politique claire à ce sujet.

430 Routes et chemins – page no 16

Compte no 430.4356.00 : depuis 15 ans, la commune facture à un tarif forfaitaire de CHF 60.- par année le déneigement des chemins privés. Dans le cadre d'une évaluation des recettes, la commission des finances exprime le souhait que la Municipalité étudie la valeur de cette tarification et son éventuelle adaptation.

4. Amendements

Amendement no 1

Elevation du compte no 100.3001.00 « Vacances des Autorités » de CHF 20'000.- à CHF 35'000 (6 premiers mois CHF 20'000 : 2 = CHF 10'000.- + 6 mois suivants CHF 50'000.- (plafond) : 2 = 25'000.-, tarif horaire de CHF 40.-)

Amendement no 2

Diminution du compte no 100.3010.00 « Rétributions des Autorités » de CHF 107'000.- à CHF 66'500.- (6 premiers mois CHF 63'000.- : 2 = 31'500 + 6 mois suivants CHF 70'000.- : 2 = CHF 35'000.-)

Amendement no 3

Diminution du compte no 110.3010.01 « Traitement du personnel administratif » de CHF 424'840.- à CHF 337'840.- par le non-engagement d'un technicien communal

Amendement no 4

Augmentation du compte no 110.3010.01 « Traitement du personnel administratif » de CHF 37'000.- (charges sociales comprises) pour financer l'engagement d'un nouveau secrétaire communal, ceci pendant 4 mois durant lesquels l'ancien secrétaire communal sera encore actif avant de prendre sa retraite.

Amendement no 5

Diminution du compte no 110.31.01.00 « Imprimés et fournitures de bureau » de CHF 15'000.- à CHF 12'000.-.

Amendement no 6

Diminution du compte no 110.31.11.00 « Achat de mobilier, machines et équipement de bureau » de CHF 10'000.- à CHF 3'000.-.

5. Conclusions

La Commission des finances vous propose d'accepter le préavis 69-05 amendé.

Cugy, le 23 novembre 2005

Eric Loup
Président

Orlando Masiello

Pierre-André Duvanel

Jean-Jacques Guignard
rapporteur

Annexe : tableau de comparaison avec les communes de Chexbres, Corseaux, Lonay, Penthaz



CORSEAUX

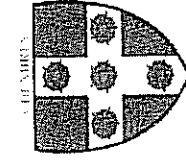
2'079
2'091

65
65

21'000
+ 8.5%

14'000
+ 8.5%

20.- / heure journée
50.- / heure soirée



CHEXBRES

2'041
2'040

57.5
57.5

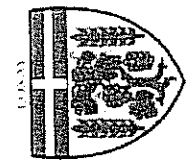
21'000
+ 8.33%

14'000
+ 8.33%

750.-/an pour tous
téléphone
0.65 /km pour tous
voiture

40.- / heure

48'000



LONAY

1'900
2'164

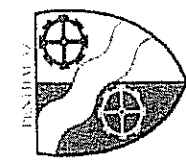
60
60

12'000
500

10'000

35.- / heure

100'000
(construction
collège!)



PENTHALAZ

2'283
2'260

77
77

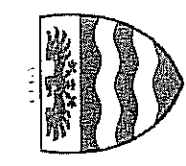
10'000
+ 8.33%

6'000
+ 8.33%

32.- / heure
128.- /demi journée
256.- / journée

78'000

88'000



CUGY

1'992
2'115

62
65

15'000

12'000

4'000
par membre

20'000

20'000

Population

Habitants 31.12.2000
Habitants 31.12.2004

Taux d'imposition

2005
2006

Indemnités Autorités

Syndic

Vice-Syndic

Municipaux

Frais

Vacations

Budget total vacations

2004

2005